



KRAV-MAGA
FFK

RÈGLEMENT
COMPÉTITIONS
CHAMPIONNAT DE FRANCE
TECHNIQUE
SAISON 2019 / 2020

CODE DE L'ETHIQUE

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION DE KRAV-MAGA

- Je m'assure que je suis bien inscrit à cette rencontre sportive
- Je vérifie que mon passeport est à jour et comporte :
 - le ou les timbres de licences nécessaires
 - mon certificat médical de non contre-indication à la compétition
- Je contrôle l'état de ma tenue

JE TIENS À BIEN ME COMPORTEUR

- J'applique les consignes des organisateurs
- Je respecte mes adversaires sur le tatami et en dehors de l'aire de compétition
- Je respecte les décisions des juges
- Je reste digne dans la défaite comme dans la victoire
- J'invite ceux qui m'accompagnent à m'encourager avec la plus grande sportivité
- Je donne par mon comportement une bonne image du Krav-Maga

INTRODUCTION

La Fédération Française de Karaté a le plaisir de présenter le règlement du Championnat de France Technique Krav-Maga.

Ce livret de réglementation et d'arbitrage permettra d'encadrer au mieux l'organisation de cette manifestation. Vous y trouverez tous les renseignements qui contribueront à vous assister pour une meilleure participation de vos élèves ou pour y participer vous-même.

La réglementation s'articule autour de quelques points essentiels :

Le Championnat de France Technique Krav-Maga s'adresse à des **compétiteurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans**. Plusieurs équipes par club peuvent participer. Le Championnat de France Technique Krav-Maga est divisé en plusieurs **catégories distinctes** donnant lieu à **des podiums différenciés**, à savoir :

- La catégorie **MINIME**
- La catégorie **CADET**
- La catégorie **JUNIOR**
- La catégorie **SENIOR**
- La catégorie **VETERAN 1**
- La catégorie **VETERAN 2**

La compétition technique de Krav-Maga est une **confrontation par équipe** composée de 2 personnes (duo). Un duo est constitué (en fonction de la catégorie) d'un binôme de 2 hommes, d'un binôme de 2 femmes ou d'un binôme mixtes.

Le surclassement est autorisé pour un seul équipier dans les catégories cadet, junior et senior.

Chaque duo propose et démontre une interprétation libre de mise en situation.

La durée de la prestation technique est de 1 minute et 30 secondes pour toutes les catégories.

La prestation technique comporte des mises en situation avec et sans arme au choix des équipes. Ces armes sont fournies par la fédération.

Lors de la prestation technique, l'attaquant peut utiliser toutes les techniques utilisées en Krav-Maga. Pour le défenseur, les défenses et ripostes seront multiples, variées et pragmatiques tel que le préconise la pratique du Krav-Maga.

Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux. La compétition se déroule par élimination directe sans repêchage.

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Krav-Maga tel que le prévoit le règlement de cette compétition. La prestation technique de l'équipe doit garder les valeurs et les principes fondamentaux du Krav-Maga. Elle doit être réaliste et se rapprocher de l'esprit d'un combat.

Sommaire

| | | |
|------|--|-----------|
| I. | Les règles générales de la compétition..... | 5 |
| A. | Le responsable administratif..... | 5 |
| B. | Le responsable de l'organisation de la compétition..... | 5 |
| C. | Les inscriptions..... | 5 |
| D. | Les officiels | 6 |
| E. | Le médical..... | 6 |
| F. | La communication | 7 |
| II. | Les règles techniques de la compétition | 7 |
| A. | La composition des équipes | 7 |
| B. | L'âge requis par catégorie | 7 |
| C. | La surface de compétition..... | 7 |
| D. | Le déroulement de la compétition..... | 8 |
| E. | La prestation technique..... | 8 |
| a) | La composition des équipes | 8 |
| b) | Le déroulé de la prestation technique..... | 8 |
| c) | Le salut et la position d'attente | 10 |
| d) | La tenue..... | 10 |
| e) | L'utilisation des armes..... | 11 |
| III. | L'arbitrage | 11 |
| A. | L'équipe arbitrale | 11 |
| B. | Les critères de jugement | 12 |
| C. | Les disqualifications et pénalités | 12 |
| D. | La gestuelle et signaux des juges..... | 13 |
| E. | Les protestations officielles | 13 |
| F. | Obtention du titre de champion de France technique | 13 |

I. Les règles générales de la compétition

A. Le responsable administratif

Le responsable administratif est désigné par la Fédération et est chargé de :

- constituer un dossier complet de la compétition en envoyant un exemplaire du dossier à la Direction Technique Nationale ;
- réceptionner les engagements des compétiteurs envoyés par les clubs ;
- enregistrer les compétiteurs, établir les listes d'engagés ;
- procéder au tirage au sort de chaque équipe ;
- emmener à la compétition les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle ainsi que le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

B. Le responsable de l'organisation de la compétition

Le responsable de l'organisation de la compétition est désigné par la Fédération et est chargé de :

- assurer le bon déroulement de la compétition jusqu'à la fin du protocole ;
- assurer le suivi du service de sécurité de l'accueil ;
- assurer le contrôle des passeports et l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- procéder à l'affichage des listes de compétiteurs avant la compétition, et des tableaux au cours du déroulement de la compétition ;
- gérer l'administration de la compétition ;
- assurer au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- intervenir pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- organiser le protocole des remises des médailles.

C. Les inscriptions

Les inscriptions sont illimitées (autorisation de plusieurs équipes par club). Une équipe est obligatoirement constituée de compétiteurs du même club.

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et de gérer correctement les tableaux des compétitions, il peut être perçu un droit d'engagement au Championnat de France Technique Krav-Maga.

Les compétiteurs doivent présenter impérativement les pièces administratives suivantes :

- le passeport sportif FFK en cours de validité ;
- leur certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition ;
- une carte nationale d'identité pour justifier de la nationalité française.

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription. Cette date figure sur le programme et le dossier d'inscription de la compétition.

Tout compétiteur non licencié à cette date, ne pourra prétendre à participer à la compétition, même si sa demande de licence arrive entre la date limite d'inscription et la date de la compétition.

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés. Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition. Dans un tel cas de figure, le licencié plaignant doit saisir le Directeur Technique National du refus de son club.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site fédéral dédié en respectant impérativement la date fixée pour la compétition publiée.

Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Le contrôle des passeports

La possession du passeport sportif FFK est obligatoire. Il peut être obtenu en contactant le service grade de la fédération. Le contrôle des passeports est effectué sous le contrôle du responsable de la compétition.

Il doit contenir :

- le certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs.

L'équipe présente au contrôle administratif aux horaires et lieux prévus tous les passeports de son équipe.

Après les opérations du contrôle des passeports, les compétiteurs vont confirmer leur présence aux tables prévues à cet effet.

Les compétiteurs étrangers

Les compétiteurs titulaires de la licence FFK de la saison sportive en cours et présentant les pièces administratives nécessaires lors de l'inscription, mais n'ayant pas la nationalité française peuvent participer au Championnat de France Technique KRAV-MAGA. La participation d'un seul compétiteur étranger par équipe est autorisée et ce quelle que soit la catégorie.

D. Les officiels

Les officiels (cadres techniques, élus, arbitrage, organisateurs) doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leurs responsabilités. Un membre de la commission sportive leur indique leurs sièges réservés.

E. Le médical

La surveillance médicale est assurée par le médecin convoqué par le médecin fédéral.

F. La communication

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le responsable de la Communication de la Fédération en collaboration avec le Secrétaire Général et le DTN. Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

II. Les règles techniques de la compétition

A. La composition des équipes

Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, de 2 femmes ou mixtes. Il n'y a pas de distinction entre les ceintures de couleur et/ou ceintures noires. Seul l'âge détermine la catégorie.

B. L'âge requis par catégorie

- La catégorie minime : licenciés nés en 2006-2007
- La catégorie cadet : licenciés nés en 2004-2005
- La catégorie junior : licenciés nés en 2002-2003
- La catégorie senior : licenciés nés en 2001 et avant (+18 ans et sans limite d'âge)
- La catégorie vétérans 1 : licenciés nés en 1973 et avant (+46 ans et sans limite d'âge)
- La catégorie vétérans 2 : licenciés nés en 1964 et avant

Le surclassement est autorisé dans les catégories cadet, junior et senior.

La catégorie cadet est composée de deux cadets ou d'un cadet et d'un minime.

La catégorie junior est composée de deux juniors ou d'un junior et d'un cadet.

La catégorie senior est composée de deux seniors ou d'un senior et d'un junior.

C. La surface de compétition

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.

L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur) ou le cas échéant 7 mètres de côté. Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés comme surface de sécurité. La surface de sécurité de 1 mètre de largeur sur tout le périmètre de l'aire de compétition doit être clairement délimitée.

Cette surface 10x10 ou de 9x9 est composée de tatamis.

Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive sont chargés d'aller les informer dans les aires d'échauffement qui leur ont été attribuées que leur passage est annoncé. Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme au règlement.

D. Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule par élimination directe sans repêchage.

E. La prestation technique

La compétition Krav-Maga est une confrontation par équipe.

a) La composition des équipes

Chaque équipe est composée de 2 personnes (duo). Pour toutes les catégories, la durée de la prestation technique est d'**1 minute 30 secondes (1'30"')**. Dix secondes avant la fin du temps imparti, un gong préviendra l'équipe. Un second gong définira la fin de la prestation technique. L'équipe pourra finaliser l'enchaînement commencé.

Les compétiteurs composant un duo sont obligatoirement les mêmes durant toute la compétition, aucun remplacement(e) n'est autorisé(e).

Chaque duo propose et démontre une interprétation libre de mise en situation.

Les équipes ont le choix de présenter la même prestation technique ou présenter une nouvelle prestation technique à chaque tour.

b) Le déroulé de la prestation technique

La prestation technique pourra comporter :

Pour l'attaquant :

- percussion des membres supérieurs (mains ouvertes ou poings fermés) ;
- percussion des membres inférieurs ;
- saisie ;
- poussée ;
- traction ;
- encerclement ;
- étranglement ;
- amenée au sol ;
- projection ;
- immobilisation au sol ;
- menace avec bâton ;
- menace avec couteau ;
- attaque avec bâton ;
- attaque avec couteau.

Pour le défenseur :

Les défenses et ripostes seront multiples, variées et pragmatiques préconisées par la pratique du Krav-Maga.

Lors de la prestation technique, les membres de l'équipe peuvent être «attaquant» ou «défenseur» à leur initiative dans un ordre non imposé, et ce quels que soient la catégorie et le sexe.

Les déplacements seront libres et le positionnement vis-à-vis de son partenaire lors de la prestation aussi (de face, de côté ou derrière soi).

Le duo pourra librement présenter une prestation technique différente ou la même prestation technique jusqu'aux finales incluses.

Lors des vérifications des inscriptions à chaque tour, le capitaine de chaque équipe se présentera à la table officielle. L'équipe ne se présentant pas à l'appel sera disqualifiée.

À chaque tour, deux équipes mises en confrontation présentent leur prestation technique.

Au début de chaque tour, à l'appel du numéro des équipes et des noms et prénoms composant chaque duo, les deux équipes se présentent face au juge central.

Les deux compétiteurs (duo) d'une équipe portent une ceinture rouge et les membres de l'autre équipe une ceinture bleue. Ils s'alignent au périmètre de l'aire de compétition face au juge central.

Après avoir salué le juge central, le duo portant la ceinture bleue se retire de l'aire de compétition et attend son tour : le duo portant la ceinture rouge s'avance dans l'aire de compétition et débute sa prestation après un nouveau salut à l'équipe arbitrale.

Lors de la prestation technique de l'équipe, les deux compétiteurs doivent commencer leur prestation face au juge central :

- si la première équipe utilise des armes lors de sa prestation technique, elle dépose les armes utilisées en les plaçant à un des angles de l'aire de combat ou les portent sur soi, puis elle entame sa prestation. Au démarrage de la prestation, le chronomètre est déclenché. À la fin de la prestation, l'équipe récupère ses armes avant de quitter l'aire et attend la prestation de l'autre équipe.

- si la seconde équipe utilise des armes lors de sa prestation technique, elle dépose les armes utilisées en les plaçant à un des angles de l'aire de combat ou les portent sur soi, puis elle entame sa prestation. Le chronomètre est déclenché à nouveau. Quand la prestation est terminée, l'équipe récupère ses armes et les deux équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'équipe arbitrale.

Quand les deux prestations techniques sont terminées, les deux équipes avancent sur l'aire de compétition et restent côte à côte, face au juge central. Le juge central demande la décision en sifflant à deux reprises. Tous les drapeaux sont levés simultanément.

Pour abaisser les drapeaux, le juge central siffle une nouvelle fois.

La décision est en faveur soit de l'équipe portant la ceinture rouge ou soit la ceinture bleue, l'égalité ne peut exister. L'équipe qui obtient la majorité de drapeaux est déclarée vainqueur.

À la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'équipe arbitrale et quittent l'aire de combat. L'équipe doit disposer de cinq minutes minimum de récupération entre chaque tour.

Durant la compétition de leurs élèves, les professeurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs. Le coaching n'est pas autorisé.

c) Le salut et la position d'attente

- Le salut : les pieds écartés sont parallèles, inclinaison du buste sans être ostentatoire, les bras le long du corps ;
- La position d'attente : les pieds écartés sont parallèles, les deux bras croisés derrière soi.

d) La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Krav-Maga :

- pantalon de kimono noir ;
- tee-shirt uniquement de couleur noire ;
- ceinture rouge ou bleue (fournies par l'organisation) ;
- chaussons d'entraînement ou pieds nus en fonction du règlement intérieur du lieu de la compétition.

L'équipe (duo) doit avoir une tenue identique.

Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement :

- le qualificatif KRAV-MAGA ;
- le logo fédéral KRAV-MAGA FFK ;

NB : Il ne peut être porté le sigle de l'appartenance à un courant de Krav-Maga.

Les deux compétiteurs des équipes doivent porter une ceinture rouge et l'autre équipe une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud (ceintures fournies par les organisateurs de la compétition).

Les barrettes et épingles à cheveux doivent être discrètes.

Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.

L'emploi de bandage ou support doit être autorisé par le médecin de la compétition.

Quand une équipe ou un des compétiteurs se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il n'y a pas de disqualification immédiate mais une minute est accordée pour y remédier.

e) L'utilisation des armes

La prestation technique comporte des mises en situation avec et sans arme.

La prestation technique de chaque équipe doit comporter au moins une fois l'utilisation d'un bâton et d'un couteau.

Une équipe peut faire le choix de présenter une ou des séries d'enchaînements avec une arme tant pour le défenseur que pour l'attaquant.

Seules les armes fournies et mises à disposition par l'organisation sont autorisées.

Ces armes sont obligatoirement en caoutchouc ou en mousse. Les armes utilisées lors de la prestation technique sont soit :

- placées à un ou plusieurs des angles de l'aire de combat ;
- portées sur soi.

Pour toutes les catégories, le bâton et le couteau doivent être utilisés. Chaque équipe (rouge et bleue) a à sa disposition 2 bâtons et 2 couteaux.

III. L'arbitrage

On obtient la qualité d'arbitre après avoir suivi une formation spécifique et avoir participé à une compétition nationale. Le Directeur Technique National nomme le groupe de pilotage de la compétition (responsable de l'arbitrage, responsable de l'organisation et responsable de la logistique) et valide la liste nominative du corps arbitral.

Le responsable de l'arbitrage assure le bon déroulement technique de la compétition avec les arbitres désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort des poules.

A. L'équipe arbitrale

La tenue officielle est de rigueur. Les juges doivent porter la tenue officielle adoptée par la Commission d'Arbitrage.

Pour chaque tour, l'équipe arbitrale est composée de trois juges, un marqueur et un annonceur.

- avec 3 juges : le juge central sera assis à la limite de l'aire de compétition face aux compétiteurs. Les deux autres juges resteront assis de part et d'autre du tapis à

droite et à gauche. Les trois juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge.

Pour les finales de chaque catégorie, l'équipe arbitrale est composée de cinq juges, un marqueur et un annonceur.

- avec 5 juges : le juge central sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres juges resteront assis à chaque angle du tapis. Les cinq juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge.

Tout juge ou membre de l'organisation convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle-ci en tant que compétiteur au sein d'une équipe.

B. Les critères de jugement

La prestation technique de l'équipe doit être exécutée avec compétence et doit démontrer une bonne connaissance des principes du Krav-Maga.

Cette prestation technique ne repose pas sur une appréciation esthétique mais sur les valeurs et les principes fondamentaux du Krav-Maga, tels que l'efficacité, le pragmatisme, la simplicité et la rapidité.

Pour noter la performance de l'équipe, les juges tiennent compte des critères suivants :

- réalisme de la prestation technique ;
- originalité de la prestation technique ;
- variété et difficulté techniques tant en défense qu'en attaque ou menace ;
- attitude ;
- maîtrise de la technique qui implique le contrôle des mouvements et la sécurité ;
- détermination, concentration et esprit combatif ;
- proportionnalité dans la riposte.

Les deux partenaires de l'équipe sont évalués quel que soit le ou les rôles définis dans le choix de leur prestation (attaquant/défenseur).

Lors de la prestation technique de l'équipe, les deux compétiteurs doivent commencer leur prestation face au juge central.

Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence dans tous les aspects de l'exécution des enchaînements.

C. Les disqualifications et pénalités

L'équipe est disqualifiée par le juge central après avis du responsable arbitrage ou, avis du médecin si la prestation technique est interrompue suite à une blessure, ou si la sécurité d'un des compétiteurs est mise à mal.

Si une équipe est disqualifiée, le juge central lève le drapeau correspondant à la couleur (rouge ou bleue) puis croise et décroise les drapeaux. Après le passage des deux équipes au cours du même tour, l'équipe non disqualifiée est déclarée vainqueur.

Durant les éliminatoires et demi-finales, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 équipes.

En finale, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour déterminer le classement final.

D. La gestuelle et signaux des juges

| | |
|-----------------------------------|---|
| Désignation de l'équipe vainqueur |  |
|-----------------------------------|---|

E. Les protestations officielles

Il est de la responsabilité du juge central de s'assurer que le tour s'est déroulé en accord avec la procédure d'organisation et le règlement de la compétition.

En cas de protestation, le chef de tatami doit être immédiatement averti. Il prend immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage et ceci immédiatement après le passage des équipes.

Lorsque le responsable de l'arbitrage considère que la réclamation est bien fondée, une mesure appropriée est prise. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours. Les tours suivants ne sont pas différés même si une protestation officielle est sur le point d'être déposée. Les décisions des juges après la prestation d'une équipe lors du jugement aux drapeaux ne peuvent être contestées.

F. Obtention du titre de champion de France technique

Un titre de Champion de France Technique KRAV-MAGA est décerné dès lors qu'il y a au moins 2 équipes dans une catégorie.

Dans le cas où la catégorie est inférieure à 2 équipes inscrites, il n'est pas décerné de titre de Champion de France mais l'équipe vainqueur de la catégorie concernée sera récompensée.